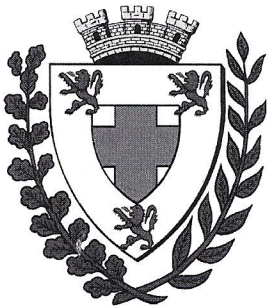


DÉPARTEMENT  
du NORD

ARRONDISSEMENT  
de LILLE

CANTON DE  
VILLENEUVE D'ASCQ



COMMUNE  
DE  
TOUFLERS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze , le vingt-cinq novembre , à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Toufflers s'est tenu dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Alain GONCE, Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi, **le 18/11/2015** .

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Présents :**

TIBERGHIEU Patrick , WAMBECQ Edith , DETRE Marc , BRENOT Georges , BERNARD Marie-Françoise, LARZUL Jérôme , VANNESTE Eric , MURTEIRA José , L'HOMME Anne-Sophie , BAHUAUX Isabelle , VANHALST François , DOVERGNE Jean-François , DOVERGNE Marianne , VAN-LIEUWEN Sonia , BOUCHEZ Delphine , HALLAERT Christophe , BOUREZ Delphine , Ludivine PIETRZAK , DEGOBERT Paulette , DELATTRE Réjane , ADYNS Guy

**Procurations :**

LEMAN Henri-Pierre qui donne procuration à DELATTRE Réjane  
BALSACK Sylvie qui donne procuration à Guy ADYNS

**Absent excusé :**

CIMETIERE Xavier

**Absents non excusés :**

FERMONT Gilbert, FERMONT Marie-Anne

**OBJET**

Subvention « classe de découverte »  
Subvention  
« séjour scolaire journée »  
Subvention colonie  
de vacances  
Montants 2016  
---

Dans le cadre du futur Budget Primitif 2016 , il vous est proposé d'entériner les montants suivants comme suit :

Objet	Bénéficiaires	Montant alloué
Classe de Découverte	Ecole PREVERT et Ecole SAINT PIERRE	98 € par élève toufflersois CM2
Déplacement scolaire journée	Ecole PREVERT et Ecole SAINT PIERRE	27 € par jour et par élève toufflersois CM2 [ maximum de 98 € , sans excéder le cout de revient du séjour ] Non cumulable avec l'allocation « classe de découverte »
Subvention pour colonies de vacances	Familles non imposables avant abattements Séjour subventionnable d'un maximum de 21 jours	5 € par jour

ARRIVE LE

-5 DEC. 2015

MAIRIE DE TOUFLERS

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour , mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Alain GONCE

